

Salwa Abd El Kader accuse son bailleur Paris Habitat, d'être partiellement responsable de la mort de son père. Mordu par un rongeur, il est décédé à l'âge de 77 ans d'une septicémie en 2016.

Alité dans son salon après une opération, Abdel El Moneim s'est fait mordre par l'un des nombreux rongeurs qui infestent leur appartement du XIXe arrondissement de Paris.

Salwa a récemment décidé de porter **plainte contre son bailleur pour homicide involontaire et mise en danger de la vie d'autrui**. « *On avait déjà signalé tout ça* », s'insurge-t-elle.

« *On avait demandé un relogement en urgence* », poursuit-elle, expliquant ne pas avoir eu de réponse à l'époque. Les rénovations promises par Paris Habitat et les opérations de dératisation n'ont pas remédié au problème. Malgré de nombreuses demandes, aucune n'a abouti.

La jeune femme ne peut plus « mettre un pied » dans l'appartement en raison du choc lié au décès de son père, et elle ne veut pas imposer ces conditions de vie dangereuses à sa fille âgée de deux ans. Ainsi la maman et sa fille logent chez des amis.

Paris Habitat a entamé une procédure pour abandon de logement. « *Nous comprenons qu'avec le décès de son père, il soit difficile de vivre dans cet appartement, mais seuls les services de la Ville peuvent décider qu'il est insalubre, et ils ne l'ont jamais fait. Et puis des rats, on est à Paris, il y en a partout* », se justifie le bailleur. **Une réponse loin d'être satisfaisante quant aux obligations du bailleur d'offrir un logement décent, c'est-à-dire dénué de tout nuisible.**

Source :

– Leparisien.fr, 12/11/2021, Inès de Rousiers, « Son père décède chez lui après une morsure de rat, elle porte plainte contre Paris Habitat pour homicide involontaire »